

Plan de cours

Maintenance de logiciels

Code: 420-P47-BB

Discipline : Techniques de l'informatique Programme : Techniques de l'informatique

Session: Hiver 2020

Durée: 75 heures

Unités: 2,66

Préalables : 420-C37-BB

Préparatoire à :
Théorie : 2
Pratique : 3
Hors-cours : 3

Enseignant: Eric Wenaas

Téléphone : 514-332-3000 poste 7811 Courriel : eric.wenaas@bdeb.qc.ca

Bureau : **H-024**

Les disponibilités seront affichées sur la porte du bureau.

Place du cours dans le programme d'études

Compétences

- Corriger des programmes
- Apporter des améliorations fonctionnelles à une application
- Assurer la qualité d'une application

Planification du cours

Voici les différentes activités qui vous amèneront à atteindre la ou les compétences visées par le cours. Comme vous le verrez ci-dessous, le cours est découpé en objectifs terminaux qui traduisent le résultat attendu au terme d'une séquence d'apprentissage. Pour chacun, des objectifs spécifiques viennent spécifier ce à quoi vous devez parvenir pour atteindre l'objectif terminal. L'échéancier détaillé se retrouve sur Lea.

Objectif terminal:	Utiliser un système de suivi de problèmes		
Objectifs spécifiques		Contenu détaillé	Calendrier
Apprendre à utiliser un système de suivi de problèmes		Saisie des problèmes Suivi des problèmes États de suivi d'un problème Utilisation de Mantis	4 heures
Faire le suivi des problèmes d'une application			Activité récurrente

Objectif terminal:	Identifier et corriger des bogues dans les applications		
Objectifs spécifiq	ues	Contenu détaillé	Calendrier
Utiliser différentes technique	s de débogage	Soumission du logiciel Baldr afin de rechercher des bogues	20 heures
		Soumission d'une liste de bogues à corriger dans Baldr	
		Utilisation du débogueur et du profileur de Netbeans	

Objectif terminal:	Ajouter des fonctionnalités à une application		
Objectifs spécifiques		Contenu détaillé	Calendrier
Adapter les diagrammes de c	lasse	Consultation et correction des diagrammes de classes du projet	20 heures
Réusiner du code		Développement piloté par les tests avec JUnit	
reasiner da code		Réalisation de l'ajout des fonctionnalités	
Ajouter des fonctionnalités		Ré-usinage du code :	
- 9		Encapsulation d'un champs	
		Extraction de méthode	
		Extraction d'interface	
		Renommage de méthodes, de classes et de variables	
		Application du polymorphisme	
		Autres techniques de réusinage selon les besoins du projet	
		Versions de développement et de production	

Utilisation de Maven :
Création d'un projet Maven
Configuration des répertoires du projet
Bonnes pratiques de construction de logiciels
Production de nouveaux diagrammes de classes

Objectif terminal:	Utiliser un système de gestion de versions		
Objectifs spécifiques		Contenu détaillé	Calendrier
Apprendre à utiliser un outil version	de gestion de	Principes d'utilisation d'un système de gestion de version	5 heures
		Étiquette d'utilisation des systèmes de gestion de version	
		Création de branches de développement	
		Fusion de branches de développement	
		Récupération et soumission de code	
		Résolution de conflits de code	
		Verrouillage des fichiers	
Utilisation du système de ges version	tion de	Utilisation de Subversion	Activité récurrente

Objectif terminal:	Concevoir et exécuter une banque de tests		
Objectifs spécifiques		Contenu détaillé	Calendrier
Distinguer les différents types de tests		Tests unitaires	5 heures
		Tests de boîte noire	
		Tests de boîte blanche	
		Tests d'acceptation	
		Tests de non-régression	
Automatiser les tests		JUnit	10 heures
		Couverture de tests avec jacoco-maven-plugin	

Forme	Critères d'évaluation	%	Échéancier
Examens pratiques	Qualité suffisante des tests	50 %	Semaine 8
(2 examens de 15%)	Couverture adéquate de code réalisée par les tests		Semaine 12
(1 examen de 20%)	Réalisation correcte des nouvelles fonctionnalités		Semaine 15
	Fonctionnement correct de l'application en général		
	Fonctionnement correct de l'application suite à la correction des problèmes		
Réalisation du projet	Tous les critères des examens et :	Premier	Semaine 8
	Pertinence et suffisance des soumissions de code Pertinence et suffisance des commentaires liés au code soumis 10		
	Pertinence des créations de branches	Deuxième livrable :	Semaine 15
	Pertinence et suffisance des commentaires liées aux problèmes	20%	
	Changements d'états appropriés des différents problèmes	Points de contrôle :	Dates à déterminer
	Identification correcte des bogues de l'application	10%	
	Documentation adéquate en relation aux nouvelles fonctionnalités		
	Mise en production correcte du code		

Bibliographie

Junit in Action second edition, Tahchiev P. et al., Manning, 2011.

Refactoring, Fowler M., Addison Wesley, 1999.

Refactoring Workbok, Wake W. C., Addison-Wesley, 2004.

Clean Code, Martin R.C., Prentice Hall, 2009.

Working Effectively with Legacy Code, Feathers M. C., Prentice Hall, 2005.

Test-Driven Development by Example, *Beck K.*, Addison-Wesley, 2003.

Testing Computer Software second edition, Kaner C. et al., Wiley, 1999.

Règles particulières

l'éventualité de travaux d'équipes, la séparation du travail en parts égales entre les équipiers est obligatoire, et ce pour chaque livrable. Les équipiers sont également tenus d'offrir un niveau de disponibilité et de collaboration adéquats pour le bon fonctionnement de l'équipe. Même si la division de tâche est nécessaire, chaque membre de l'équipe doit connaître et être capable d'expliquer l'ensemble du travail.

Politique de valorisation de la langue française précise des modalités pour vous assurer la maîtrise du français. Pour améliorer la qualité de la langue, le professeur s'assurera que les communications écrites respectent les règles de la langue française. Il contrôlera l'application de ces règles lors des différentes évaluations. Dans le cas des travaux de programmation, les identificateurs devront être des termes français, les commentaires ainsi que les textes apparaissant à l'écran lors de l'exécution des programmes devront être dans un français convenable. Jusqu'à 10% de la note de l'épreuve pourra être enlevé à ce titre.

Un travail peut être refusé par le professeur si les normes ne sont pas appliquées ou s'il est jugé illisible ou incompréhensible.

Extrait de la PIEA:

3.Règles

Afin d'assurer la cohérence des pratiques en matière d'évaluation des apprentissages, les règles suivantes s'appliquent :

3.1Présence aux cours et aux activités d'apprentissage

La présence et la participation active aux cours et aux autres activités d'apprentissage favorisent la réussite et la qualité des apprentissages. Il appartient donc à l'étudiant qui s'absente ou prévoit s'absenter d'une activité pédagogique de se renseigner sur la matière vue pendant son absence, ainsi que sur les travaux à faire ou les évaluations à venir.

La seule présence au cours ou aux activités d'apprentissage ne peut pas constituer un objet ou un critère d'évaluation.

Certains objectifs terminaux ne peuvent toutefois être atteints sans la participation aux activités d'apprentissage. Ainsi, dans les cours où l'évaluation des apprentissages repose sur l'observation de l'enseignant (stages, séances de laboratoire, cours d'éducation physique, etc.) ou sur la contribution de l'étudiant à un travail d'équipe, des absences répétées peuvent placer l'étudiant en situation d'échec.

Dans ces cas, le plan-cadre fait une mention explicite des règles de présence et le plan de cours précise les modalités de contrôle de celles-ci, les conditions de rattrapage lorsque l'absence est justifiée (par exemple : maladie,

accident ou décès dans la famille proche) et les conséquences lorsqu'elle ne l'est pas. Le département ou l'instance responsable approuve la pratique pour chaque numéro de cours.

Dans les cours virtuels ou à formule mixte, l'enseignant précise dans son plan de cours en quoi consiste une présence à une activité d'apprentissage.

En cas d'absence prolongée (plus de cinq jours ouvrables consécutifs), l'étudiant ou quelqu'un qui le représente communique avec l'aide pédagogique individuel (API). À son retour au Collège, l'étudiant présente à son API une pièce justificative et, s'il y a lieu, rencontre chacun de ses enseignants pour connaître le travail compensatoire requis.

Si l'étudiant prévoit des absences associées à sa pratique religieuse, au programme Sport-Études ou à des évènements reconnus par le Collège, il prévient son API dès la connaissance de l'évènement, de préférence à la première semaine de la session. L'enseignant est informé dans les plus brefs délais et convient alors avec l'étudiant des accommodements possibles.

3.2Absence à une épreuve sommative

Dans le cas d'une absence justifiée par une raison valable (par exemple : maladie, accident ou décès dans la famille proche), l'étudiant communique avec son enseignant dans les délais prévus dans le plan de cours pour fixer les modalités et le moment de la passation d'une épreuve équivalente. Une absence non justifiée à cette reprise entraine la note zéro. Dans les cas d'absences prévues et justifiées, l'enseignant et l'étudiant conviennent d'avance des accommodements possibles.

L'étudiant qui, sans raison valable, ne se présente pas à une épreuve se voit attribuer la note zéro pour celle-ci.

3.5 Retard dans la remise des travaux

Chaque journée de retard dans la remise d'un travail entraine une diminution de 5 % de la note attribuée.

Tout travail non remis à l'enseignant dans un délai de trois jours ouvrables après l'échéance n'est pas considéré et la note zéro est attribuée.

L'enseignant refuse le travail d'un étudiant si les autres membres de la classe possèdent déjà les résultats de l'évaluation de ce même travail : la note zéro est alors octroyée.

Quand une raison valable justifie le retard (par exemple : maladie, accident ou décès dans la famille proche), l'étudiant s'entend avec l'enseignant sur les modalités de remise de son travail.

3.9Fraude et plagiat

Toute fraude (incluant le plagiat), toute tentative de fraude ou toute collaboration à une fraude avant ou pendant une épreuve est sanctionnée selon les modalités rendues publiques par le Collège.

Selon la nature de la fraude ou du plagiat, les sanctions suivantes peuvent s'appliquer :

- la note zéro pour la partie de l'épreuve ou du travail
- la note zéro pour l'épreuve ou le travail
- l'échec au cours, si la valeur pondérée de l'épreuve ou du travail le justifie et, s'il y a récidive,
- la suspension du Collège pour une session
- l'expulsion du Collège

3.10Note de passage

L'enseignant attribue une note finale à l'étudiant. Celle-ci reflète le niveau d'atteinte des compétences ou des éléments de compétences visés par le cours, notamment lors de l'épreuve finale. Par ailleurs, le fait de ne pas maitriser un objectif prépondérant, tel qu'indiqué au plan de cours, entraine automatiquement un échec au cours.

Il revient à l'enseignant de déterminer si l'étudiant a atteint le seuil minimal de réussite en tenant compte des différents critères, précisés au plan de cours, lui permettant de prendre une décision.

Le cours est réussi quand la note finale est égale ou supérieure à 60 %.

lien vers le texte complet: http://www.bdeb.qc.ca/fichiers/2019/06/PIEA.2019_337e-CA-du-19-mars-2019_
r%C3%A9solution-3140.pdf

note moyenne de 50% dans les examens est exigée pour réussir le cours.

Une note de 50% est également exigée dans le projet de session

Étudiants et étudiantes en situation de handicap et services adaptés

Les étudiants et les étudiantes qui ont un plan de services obtenu auprès du conseiller ou de la conseillère en services adaptés doivent rencontrer leur enseignant dès l'obtention de ce plan afin que leurs aménagements en classe ou lors des évaluations puissent être mis en place.

Ceux et celles qui ont une déficience fonctionnelle (ex. : trouble d'apprentissage, trouble de santé mentale, trouble du spectre autistique) ou un handicap, mais qui n'ont pas de plan de services peuvent communiquer avec le Service d'aide spécialisée par téléphone au 514-332-3000 poste 6441, par courriel au sas@bdeb.qc.ca ou en personne au local D-129, afin de bénéficier de services adaptés.

Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante : http://bdeb.qc.ca/services-aux-etudiants/services-daide/centre-daide-la-reussite/